

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BNA Assurances (S.A)
SIEGE SOCIAL : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La Société « BNA Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025.

En KDT :

Primes émises nettes	Éléments	T1 2025	T1 2024	31/12/2024
	Vie	8 793	8 021	27 597
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 650	1 420	4 429
	Transport	559	512	2 326
	Santé	1 883	1 637	6 999
	Automobile	32 465	33 251	132 359
	Non Vie	36 557	36 819	146 113
	Total	45 351	44 841	173 710

Sinistres réglés	Éléments	T1 2025	T1 2024	31/12/2024
	Vie	2 287	2 875	9 615
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	54	90	1 013
	Transport	410	-261	-83
	Santé	943	1 290	4 367
	Automobile	21 284	15 667	84 318
	Non Vie	22 691	16 786	89 615
	Total	24 978	19 661	99 229

Primes cédées	Éléments	T1 2025	T1 2024	31/12/2024
	Vie	267	260	1 474
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 251	1 513	3 139
	Transport	625	352	1 368
	Santé	0	0	-
	Automobile	433	610	-2 984
	Non Vie	2 309	2 475	1 523
	Total	2 576	2 735	2 997

Éléments	T1 2025	T1 2024	31/12/2024
Produits de placements dont revenus financiers	8 740	8 146	37 936
	8 672	8 101	36 578

Éléments	T1 2025	T1 2024	31/12/2024
Commissions	5 676	5 523	21 138
Total	5 676	5 523	21 138

Remarque :

- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés **nets de recours encaissés**¹ et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

¹ Pour les branches non-vie

II- FAITS SAILLANTS AU 31.03.2025 :

- Au 31.03.2025, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 45.3MD contre 44.8 MD au 31.03.2024, soit une augmentation de 1 %.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 36.5 MD contre 36.8MD au 31.03.2024, soit une diminution de 1%, qui provient essentiellement de la diminution des primes émises de la branche automobile, compensée par une augmentation de 16% des primes émises Incendie & risques techniques.
- Les primes émises vie ont évolué de 10% passant de 8 MD au 31.03.2024 à 8.8 MD au 31.03.2025.
- Les sinistres réglés ont atteint le montant de 24.9 MD au 31.03.2025 en progression de 27% par rapport à la même période de l'année dernière où ils se sont établis à 19.7 MD
- Les produits financiers ont réalisé une augmentation de 7%, passant de 8.1MD au 31.03.2024 à 8.7 MD au 31.03.2025.
- Les commissions ont enregistré une progression de 3%